



Ecole des Bergères

Ville de Puteaux

Livret d'accueil
Rentrée 2019/2020

Ecole maternelle

L'école maternelle dans l'école primaire

Votre enfant entre à l'école maternelle, première étape de son parcours scolaire.

L'école maternelle (petite, moyenne et grande sections) constitue avec l'école élémentaire, l'école primaire. Le cycle unique des apprentissages premiers recouvre toute l'école maternelle et prépare progressivement l'enfant aux apprentissages fondamentaux de l'école élémentaire.

L'école maternelle travaille avec l'école élémentaire et plus particulièrement avec le cycle 2, pour mettre en œuvre une véritable continuité des apprentissages et un suivi individuel des enfants.

Entrer à l'école, c'est entrer dans une collectivité qui a un programme d'enseignement, mais c'est également entrer dans une collectivité qui a ses règles de vie.

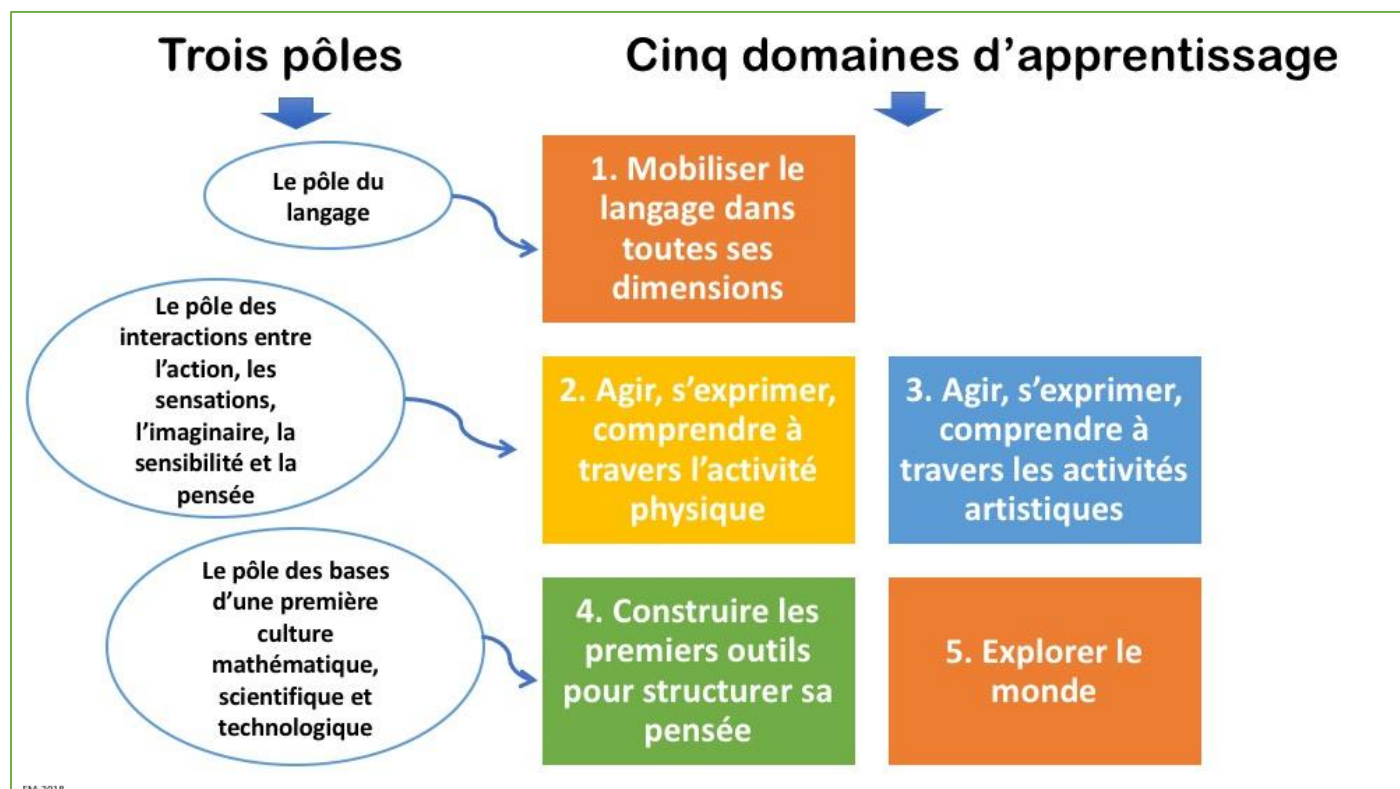
L'école maternelle est une école bienveillante. Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité. Elle s'appuie sur un principe fondamental : tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser. En manifestant sa confiance à l'égard de chaque enfant, l'école l'engage à avoir confiance dans son propre pouvoir d'agir, de penser, dans sa capacité à apprendre et réussir sa scolarité et au-delà.

Bulletin officiel N°2 du 26 mars 2015

Le programme officiel d'enseignement

En s'appuyant sur le besoin d'agir et sur le plaisir du jeu et en respectant les besoins et les rythmes biologiques de chacun, l'école maternelle organise des modalités spécifiques :

- Apprendre en jouant
- Apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes
- Apprendre en s'exerçant
- Apprendre en se remémorant et en mémorisant



L'organisation du temps scolaire

La journée est organisée dans le respect des besoins des enfants et au regard du programme de l'école maternelle. Chaque enseignant est accompagné d'une assistante spécialisée (ATSEM).

Des moments importants

L'accueil C'est un temps privilégié d'écoute et d'attention portée à chaque enfant. C'est un sas entre le monde de la famille et celui de l'école, qui permet de passer du statut d'enfant à celui d'élève. Ce moment d'accueil est limité dans le temps (8h20-8h30).	Les rituels Ils sont organisés le matin ou au fil de la journée. Ces temps collectifs permettent aux élèves d'entrer dans les activités. Ils font partie intégrante des apprentissages.	Les temps d'apprentissage Ils sont organisés soit en grand groupe, soit en petits groupes. Le temps est un facteur important : répétition et régularité sont essentielles dans la stabilisation des acquisitions.
Les regroupements Ces temps collectifs permettent aux élèves de découvrir les activités et de communiquer sur leurs apprentissages, leurs démarches, leurs émotions.	Les temps de récréation Les récréations sont au nombre de deux, une par demi-journée. Elles sont organisées et surveillées par les enseignants. Elles permettent aux élèves de profiter de l'air extérieur, de bénéficier de l'alternance des lieux et d'inventer des jeux. La cour est aménagée en espaces divers adaptés aux besoins des enfants.	La sieste ou temps de repos C'est un temps nécessaire aux enfants de petite section.

Le respect des besoins des enfants

L'équipe aménage l'école afin d'offrir aux élèves un univers qui stimule leur curiosité et répond à leurs besoins.

Besoins physiologiques :

A l'école maternelle on organise :

Besoin d'être propre C'est une condition nécessaire au bien-être de l'enfant à l'école.	<ul style="list-style-type: none">• des passages réguliers et répétés aux sanitaires;• l'accès à l'autonomie physique : se rendre aux toilettes à la demande.
Besoin d'énergie Il est important que l'enfant ait pris un bon petit déjeuner avant d'arriver en classe.	<ul style="list-style-type: none">• des temps pour boire après une activité physique ou à la demande.
Besoin de dormir Les jeunes enfants ont besoin de plus de douze heures de sommeil par jour. La sieste de l'après-midi ne compromet pas le sommeil de la nuit. Le jeune enfant a besoin de temps et de sommeil pour fixer dans sa mémoire des savoirs : ce temps participe aux acquisitions.	<ul style="list-style-type: none">• des dortoirs pour les élèves de PS ;• des temps calmes en début d'après-midi dans les classes de MS. <p>Ces temps évoluent tout au long de l'année et des sections.</p>
Besoin d'espace Les petits ont besoin de profiter de l'air extérieur. Il faut éviter le confinement permanent.	<ul style="list-style-type: none">• des activités physiques quotidiennes• des récréations dans la cour ;• des classes de découverte.

Besoins affectifs :

A l'école maternelle on organise :

Besoin d'être reconnu et respecté

Dès ses premières années de vie, l'enfant acquiert des connaissances et construit peu à peu son identité. La construction de l'individu et de sa personnalité est une des finalités de l'école maternelle.

- des locaux adaptés aux jeunes enfants et surveillés par les enseignants ;
- les "espaces jeux" variés et évolutifs au fil des mois et des années qui permettent tous les jeux d'imitation et des prises de parole entre pairs ;
- l'accueil de chaque enfant avec son "doudou" si nécessaire ;
- la disponibilité des adultes pour rassurer et sécuriser les enfants dans toutes les situations de vie et d'apprentissages proposées à l'école.

Besoin d'être en sécurité

L'épanouissement des enfants est lié au sentiment de sécurité et de protection.

- le respect du rythme de l'enfant ;
- l'apprentissage du vivre avec les autres y compris ceux qui sont en situation de handicap ;
- l'apprentissage des règles de vie de l'école : respect des autres et du matériel, des règles de vie communes.

Besoin de développer l'estime de soi

L'enfant a besoin d'être respecté, de se respecter lui-même et de respecter les autres. Il a besoin d'être reconnu, de s'épanouir, de se valoriser (à ses propres yeux et aux yeux des autres), à travers une activité. Il a besoin de faire des projets, d'avoir des objectifs, des opinions, des convictions, de pouvoir exprimer ses idées.

- des activités qui permettent aux enfants de se sentir compétents ;
- des moments où les enfants prennent conscience de leurs progrès.

Besoins moteurs :

A l'école maternelle on organise :

Besoin d'être actif

Le tout petit explore son espace de vie quotidienne et met en place des stratégies et des comportements adaptés :

- en jouant ;
- en bougeant ;
- en manipulant.

- Des activités physiques :
 - exploration de l'espace, déplacements avec ou sans matériel ;
 - jeux d'adresse ;
 - jeux à règles ;
 - jeux dansés.
- Des activités manuelles variées :
 - peindre, tracer, dessiner ;
 - plier, découper, coller ;
 - modeler.
- Les récréations pour :
 - courir ;
 - sauter ;
 - grimper.

L'école maternelle, espace de prévention

L'école a le souci permanent de faire progresser chaque élève.

Certaines **difficultés d'apprentissage** peuvent apparaître.

Elles sont prises en charge :

- par l'enseignant dans la classe
- par le RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) : psychologue scolaire, maître E (enseignant pour des difficultés dans les apprentissages scolaires), maître G (enseignant pour des difficultés de communication et de concentration),
- aux moments des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) où les élèves travaillent en petits groupes avec des objectifs d'apprentissages précis.

Le service Médico-Social intervient dans plusieurs écoles.

Il se compose :

- d'un médecin scolaire qui établit des bilans sensoriels en PS et MS (vue, ouïe, langage), effectue une visite médicale obligatoire en GS et aide à l'élaboration des PAI (projet d'accueil individualisé)
- d'une secrétaire médicale
- d'une infirmière.

Les élèves en situation de handicap

La loi sur l'égalité des droits et des chances du 11 février 2005, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées implique l'accueil dès l'école maternelle. Cet accueil est coordonné entre les services de l'académie et les services de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées).

Un enseignant référent est garant de la mise en œuvre du PPS (projet personnalisé de scolarisation) d'un élève porteur de handicap.

L'Abécédaire de l'école maternelle

APC	(Activités Pédagogiques Complémentaires) pour l'aide aux élèves pouvant rencontrer des difficultés ou pour des activités prévues dans le projet d'école.
Animateurs	Ils interviennent pendant la pause méridienne, les activités périscolaires, le goûter et la garderie du soir
ATSEM	(Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) Ces personnes spécialisées sont employées par la mairie de Puteaux. Elles donnent les soins aux enfants (passages aux toilettes, habillages, lavage des mains...). Elles sont chargées de l'aide au personnel enseignant (peinture, motricité, ...). Elles sont chargées de l'entretien du matériel et des locaux. Elles encadrent les enfants au restaurant scolaire et pendant les activités périscolaires.
Assurance scolaire	Elle est obligatoire pour toutes les activités périscolaires (cantines, goûters, activités débordant du cadre scolaire).
BCD	(Bibliothèque Centre Documentaire) : une bibliothécaire spécialisée propose des activités en bibliothèque autour des livres sur les temps d'interclasse.
Conseil d'école	Une fois par trimestre sont réunis : l'équipe enseignante, le représentant du Maire, l'IEN, les parents d'élèves élus. Le conseil donne son avis et présente des suggestions sur le fonctionnement de l'école, la restauration scolaire, le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école.
Election des représentants des parents d'élèves	Les parents d'élèves élisent, au mois d'octobre, les représentants qui siégeront au conseil d'école. Chaque parent est électeur et éligible.
IEN	inspecteur de l'Éducation nationale.
OCCE	(Office Central de la Coopération à l'Ecole) il permet de resserrer les liens de coopération entre l'école et les familles, de favoriser la réalisation d'actions pédagogiques et éducatives.
PAI	(Projet d'Accueil Individualisé) il permet de définir les adaptations nécessaires (aménagement d'horaires, dispenses de certaines activités, organisation des actions de soins...). Il est rédigé avec le médecin de l'éducation nationale.
PPS	(Projet Personnalisé de Scolarité) pour les élèves porteurs de handicap.
Projet d'école	L'équipe enseignante élabore un projet pédagogique spécifique à l'école pour une durée de trois ans, dans le cadre des programmes.

Les horaires hebdomadaires de l'école

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi, la journée d'école se déroule comme suit :



Rappels règlement intérieur de l'école (extraits) :

Sécurité : Les enfants sont conduits et repris à l'école par leurs parents ou toute autre personne nommément désignée par écrit sur la feuille de renseignements. Dès leur remise à qui de droit, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'école.

Absences : Les parents sont tenus de prévenir l'école rapidement. En cas de maladie contagieuse, un certificat médical sera demandé au retour de l'enfant à l'école.

Santé et Hygiène : L'enfant doit arriver propre à l'école, et tout parasite (poux, champignons, ...) doit être traité. Les enfants accueillis à l'école doivent avoir acquis une propreté diurne suffisante. Aucun médicament ne peut être administré à l'école, sauf dans le cadre d'une convention passée avec l'école (PAI). Un enfant malade ne peut pas être gardé à l'école. En cas de fièvre ou d'accident, les familles sont averties et expressément priées de venir chercher leur enfant. Il est interdit de laisser de la nourriture ou des boissons dans les sacs.

Assurance : Les enfants doivent être assurés en responsabilité civile et individuelle accident.

Les informations importantes de l'école

Ecole primaire des Bergères
29, rue du Moulin
92800 Puteaux
Tél. : 01 46 92 76 00 (accueil)
Mél. : 0921801h@ac-versailles.fr
Web : blog.ac-versailles.fr/lesbergeres

Inspection de l'Education nationale
6, rue Charles Lorilleux
92800 Puteaux
Tél. : 01 30 83 45 19 (accueil)
Mél. : 0922781y@ac-versailles.fr

Service enseignement
Mairie de Puteaux
Tél. : 01 46 92 93 30

Service Puteaux Famille
Tél. : 01 46 92 92 60
Web : puteaux.portail-familles.com

La rentrée 2019/2020 aux Bergères

Quand et comment se déroulera la rentrée des PS ?

Lundi 02 septembre 2019 : accueil échelonné avec les parents (9h00-10h00 ou 10h30-11h30 : une liste sera affichée le 31 août au soir).

Attention : pas de cantine ce jour-là pour les PS.

Journée complète le mardi 03 septembre.



Organisation
à confirmer
en juin 2019

Que prévoir pour mon enfant ?

- Des habits dans lesquels il sera à l'aise,
- Pas de chaussure à lacets, ni ceinture, ni bijou,
- Un change complet (culotte, pantalon, tee-shirt, chaussettes, sacs plastiques),
- un doudou qui restera à l'école et éventuellement une tétine dans une boîte en plastique.
- Attention **de bien marquer au nom et prénom toutes ses affaires** (change, doudou, boîte).

Comment préparer la rentrée ?

Rediscutez avec votre enfant de la visite de l'école, de ce qu'il va faire en classe, rassurez-le (vous viendrez le chercher pour le déjeuner ou au goûter...), ne lui mentez pas.

Pour une année réussie...

Dialoguez avec l'enseignant de votre enfant, respectez les horaires de l'école, lisez et signez le cahier/la pochette de liaison, respectez le règlement intérieur de l'école, donnez un rythme régulier à votre enfant (coucher tôt, ...), signalez tout changement (numéro de téléphone, personnes autorisées à récupérer l'enfant...).

Visite de l'école

Une visite pour toutes les nouvelles familles de maternelle est prévue le :

Vendredi 14 juin à 18h15